



REPUBLIQUE FRANCAISE

N°DE\_2020\_022

DEPARTEMENT du CANTAL

COMMUNE de LANOBRE

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Fixation du nombre d'Adjoints**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 23 mai 2020 / Convocation du 14 mai 2020

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire)

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Dominique VOLPE, Sylvie SERRE, Anthony SANTOS, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Sabine EGAL, André DOUBLEIN, Gustave GOUVEIA, Patricia GAY, Didier LARROUCAU

Absents représentés : Virginie BRUGIERE par Johane GRANDSEIGNE

Secrétaire de séance : Gwenaël DELMAS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

*Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,*

Pour extrait conforme  
Le Maire,



ACTE rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Prefecture  
le ..... 25 MAI 2020  
et publication ou notification  
du ..... 26 MAI 2020 .....  
Le Maire